

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL****Séance du 15 juin 2020**

Date de convocation
10/06/2020
Date d'affichage
10/06/2020

L'an deux mille vingt, le quinze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'Arros, le Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Présents : MMES BERRETTE, BNOVOUS, COUMES, HEIJDENRIJK, JOANICOT, RABANEL et MM d'ARROS, BERGERON, CAUQUIL, GARCIA, HARDY, MIDOT, PALDUPLIN, TOURNE-PORTETENY

Absents ou excusés : M. DUBOURG

Procuration :

M. MIDOT a été nommé secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur MIDOT est nommé secrétaire de séance.

Signature du compte-rendu du 26 mai 2020**Délégations du Maire**

- Déclarations d'Intention d'Aliéner :

N°	DATE RECEPTION	PARCELLE	SUPPERFICIE PARCELLE (en m ²)	ADRESSE DE LA PARCELLE	BATI/NON-BATI	PRIX (en €)	NOM PRENOM PROPRIET AIRE
1/2020	10/03/2020	AB361	996	6, impasse les Marguerites	BATI	207 500,00	ANTONIO Philippe
2/2020	17/03/2020	B816	900	1, chemin du Lambrou	BATI	210 000,00	PAGNOUX Béatrice
3/2020	15/05/2020	B591	2046	3, ch du Moun de Rey	BATI	318 000,00	DELLASTA Gérard
4/2020	08/06/2020	AB431	835	DEBAT-BECAT	NON-BATI	46 500,00	CTS PROCESSE

- Factures :

PUCHEU Laurent : Travaux école, mairie, bibliothèque 2 436,00 €
 GOLLIOT : Etanchéité appartement communal 1 406,84 €
 ETS CHOURRE : Entretien voirie communale 1 474,56 €
 GARAGE AD : réparation camion 1 023,34 €

1 – Création des commissions communales et Désignation des délégués

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer et d'organiser les commissions communales comme suit :

Commission URBANISME	- BERGERON Lionel - BONVOUS Raphaëlle - HARDY Yann - PALDUPLIN Alix - TOURNE-PORTETENY Francis
Commission EDUCATION – JEUNESSE – SPORT	- BERRETTE Joëlle - COUMES Sandrine - MIDOT Patrick
Commission ANIMATION – ASSOCIATIONS – FETES ET CEREMONIES	- JOANICOT Alexandrine - RABANEL Nathalie
Commission COMMUNICATION	- BONVOUS Raphaëlle - GARCIA Laurent - PALDUPLIN Alix
Commission FIBRE – ZONES BLANCHES – NUMERIQUES	- BERGERON Lionel - GARCIA Laurent
Commission DEVELOPPEMENT DURABLE	- BERGERON Lionel - HARDY Yann - HEIJDENRIJK Petra - TOURNE-PORTETENY Francis
Commission BATIMENTS – PHOTOVOLTAÏQUE – PROJETS CONSTRUCTIONS	- BERGERON Lionel - CAUQUIL Jean-Pierre - GARCIA Laurent - HARDY Yann - TOURNE-PORTETENY Francis
Commission VOIRIE	- BERGERON Lionel - CAUQUIL Jean-Pierre - HARDY Yann - JOANICOT Alexandrine - TOURNE-PORTETENY Francis
Commission CIMETIERE	- BERRETTE Joëlle - COUMES Sandrine - JOANICOT Alexandrine - MIDOT Patrick
Commission ACTION SOCIALE	- BERRETTE Joëlle - COUMES Sandrine - JOANICOT Alexandrine - MIDOT Patrick - PALDUPLIN Alix - RABANEL Nathalie

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE l'organisation des commissions communales précédemment présentée.

2 – SDEPA – MODIFICATION DU PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE « Eclairage public neuf 2019 » affaire 19EP114

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 février 2020, avait été voté le programme d'électrification rurale « Eclairage Public Neuf » du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), comprenant les travaux de : EP impasse SOUBECAT, rue LANNE DEBAT, impasse LE VERGER, rue DE L'ECOLE. L'étude des travaux pour le parking de la côte de Parelh étant réalisée au moment de la réunion du Conseil Municipal, n'avait pu être ajoutée à la délibération précédente.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Eclairage public neuf (SDEPA) 2019\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	34 716,49 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 471,65 €
- frais de gestion du SDEPA	1 446,52 €
TOTAL	39 634,66 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	9 000,00 €
- F.C.T.V.A.	6 264,38 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	22 923,76 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 446,52 €
TOTAL	39 634,66 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

3 – Modification des tarifs de l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) applicables les mercredis et lors des vacances scolaires, sont actuellement les suivants :

Catégories	Enfants scolarisés à Arros		Enfants non scolarisés à Arros	
	½ journée	journée	½ journée	journée
Quotient familial inférieur à 700	5 €	7 €	6 €	8 €
Quotient familial compris entre 700 et 1500	7 €	11 €	8 €	12 €
Quotient familial supérieur à 1500	8 €	12 €	9 €	13 €

Il précise que le prix du repas à la cantine est à ajouter à ces tarifs (le prix d'un repas en vigueur à ce jour est de 3,40 €).

Pendant les vacances scolaires, des sorties sont organisées et le surcoût engendré ce traduit en supplément (de 3,00 € habituellement) sur la facture finale. De cette façon, les aides dont bénéficient certains usagers de l'ALSH (provenant de la Caisse des Allocations Familiales, du Département ou tout autre organisme) ne s'appliquent pas au « supplément sortie ».

En outre, Monsieur le Maire précise qu'à compter de l'année 2020, la CAF des Pyrénées-Atlantiques a fait évoluer le seuil du Quotient Familial permettant de bénéficier de l'Aide aux Temps Libre, il est désormais de 750 € (au lieu de 650€ précédemment). Il propose donc de réajuster les seuils de Quotient Familial afin qu'ils soient cohérent avec ceux de la CAF des Pyrénées-Atlantiques.

Afin de prendre en compte le coût des sorties et d'y appliquer les aides dont peuvent bénéficier les usagers, ainsi que l'évolution du seuil du Quotient Familial de la CAF des Pyrénées-Atlantiques, il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs en vigueur en dehors des vacances scolaires :

Catégories	Enfants scolarisés à Arros		Enfants non scolarisés à Arros	
	½ journée	journée	½ journée	journée
Quotient familial inférieur ou égal à 750 €	5 €	7 €	6 €	8 €
Quotient familial compris entre 751 € et 1500 €	7 €	11 €	8 €	12 €
Quotient familial supérieur à 1500 €	8 €	12 €	9 €	13 €

Tarifs en vigueur pendant les vacances scolaires :

Catégories	Enfants scolarisés à Arros		Enfants non scolarisés à Arros	
	½ journée	journée	½ journée	journée
Quotient familial inférieur ou égal à 750 €	5,50 €	7,50 €	6,50 €	8,50 €
Quotient familial compris entre 751 € et 1500 €	7,50 €	11,50 €	8,50 €	12,50 €
Quotient familial supérieur à 1500 €	8,50 €	12,50 €	9,50 €	13,50 €

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'ALSH tels que définis ci-dessus.

INSTAURE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2020.

Questions diverses :

- GROUPAMA : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société d'assurance GROUPAMA a fait don d'une aide de 400,00 € à la commune dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 afin de contribuer à l'achat de masques ou de fournitures nécessaires à leur confection pour le bénéfice de ses assurés et de l'ensemble des habitants de la commune.

Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale remercient sincèrement M. BARBÉ Serge, le président de la caisse locale de Nay-Ouest et saluent l'initiative de la société d'assurance GROUPAMA.

- Recensement de la population : L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) procède au recensement de la population de la commune tous les six ans. Le prochain recensement aura lieu aux mois de janvier et février 2021. A ce jour, c'est M. MIDOT Patrick qui a été nommé coordonnateur communal du recensement. Il pilotera le déroulement du recensement et notamment les deux agents recenseurs.

- Ventes de bois : Mme HEIJDENRIJK informe qu'elle est allée avant puis après déconfinement sur place avec les agents de l'ONF pour constituer des lots, certains ont été attribués aux personnes pour satisfaire leur demande de bénéficier de bois d'affouage. Un des lots a été attribué à une entreprise (la SARL BARBÉ-BARRAILH) compte tenu de l'ampleur du chantier. D'autres lots seront proposés à la vente, si des personnes sont intéressées elles peuvent se manifester en mairie.

- Appartement communal : M. le Maire informe l'assemblée que deux demandes ont été reçues pour louer l'appartement communal. Il soumet les deux cas au Conseil Municipal en préservant l'identité des demandeurs afin que l'assemblée puisse faire un choix.

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local : pour la réalisation des travaux d'isolation et de rénovation thermique de l'école et de la mairie, des subventions avaient été demandées pour le financement des travaux et notamment la DSIL en plus de la DETR. La commune vient de percevoir le solde de la DSIL d'un montant de 6 916,18 €.

- Le Rallye du Béarn : Comme beaucoup de manifestations, la course est reportée en raison du COVID-19 au mois de septembre 2020.

- Conseil d'Ecole : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le jeudi 18 juin à 18h à la Maison Pour Tous.

- Le Correspondant Défense : La commune dispose d'un Correspondant Défense pour relayer les informations des instances militaires du territoire, c'est M. PALDUPLIN Alix qui est nommé à ce poste pour un second mandat.

- Les Conseillers Départementaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu par courrier une proposition de rencontre avec les Conseillers Départementaux. Ces derniers se proposent de venir à la rencontre du nouveau Conseil Municipal, avant une séance pour présenter leurs actions, leurs projets. Une date sera choisie ultérieurement pour ce rendez-vous.

- Chiens errants : de nombreuses plaintes, d'incivilités causées par des chiens errants ont été reçues ces derniers jours en mairie. Et il n'est malheureusement pas rare de constater des

déchets renversés sur la voie publique, notamment avant la tournée de ramassage des ordures ménagères hebdomadaire. Les services de la Communauté des Communes du Pays de Nay ont d'ailleurs envoyé un mail pour recenser les différents lieux où des conteneurs avaient été renversés. Monsieur le Maire rappelle que les animaux ne doivent pas être laissés en état de divagation. Il encourage vivement toute personne qui aurait des informations sur l'identité des chiens, de leur propriétaire de les donner en mairie. Un premier rappel à l'ordre sera fait par courrier, en cas de récidive il sera contraint de recourir aux services de la SPA, les propriétaires devront régler une amende pour pouvoir récupérer leur animal.

Séance levée à 22H55

Le Maire,
Gérard d'ARROS

